

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Il est désormais fait obligation, notamment aux EPCI de plus de 10 000 habitants et donc au SIDF, de présenter chaque année un rapport sur les orientations budgétaires (ROB)

Ce rapport a pour objet :

- De préciser les orientations budgétaires
- De faire apparaître les engagements pluriannuels
- De faire apparaître les éléments d'évolution du besoin de financement et de l'encours de la dette.
- De préciser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, de l'épargne brute, de l'épargne nette.
- De présenter des éléments sur la structure des effectifs
- D'apporter des informations sur les dépenses de personnel, notamment les éléments de la rémunération ainsi que sur la durée effective du travail
- De présenter des éléments sur l'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

1) Présentation succincte du SIDF

Le Syndicat Intercommunal a été institué le 24 juin 1980. Il est actuellement composé de quatre communes : Dunkerque, Bray-Dunes, Leffrinckoucke et Zuydcoote soit un total de 101 228 habitants au 1^{er} janvier 2018.

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) il est constitué pour mettre en œuvre certaines missions précisées dans ses statuts :

- La propreté des plages
- La sécurité des plages
- L'animation de zone littorale.

2) Eléments financiers du ROB

a) Les principales orientations budgétaires pour 2019

- **Un budget global stable par rapport à 2018 (hors opérations liées aux provisions)**
- **Une progression de l'investissement** : les dépenses d'investissement (hors charges de la dette) progressent à 1 075 000 € contre 995 000 € en 2018.

Ce niveau d'investissement aux alentours de 1 000 000 € apparaît comme pertinent au regard des capacités du syndicat. Il permet à la fois de mener des projets à bien et de garantir le renouvellement des matériels et équipements.

- **Un maintien du recours à l'emprunt à hauteur de 400 000 €.** Ce niveau d'emprunt n'affecte pas l'annuité qui décroît par rapport à 2018

Un document en annexe présente l'ensemble des chiffres du projet de budget 2018.

b) Les engagements pluriannuels

A proprement parler le budget du SIDF ne fait pas apparaître, d'un point de vue comptable, des engagements pluriannuels.

Toutefois les orientations budgétaires de 2019 s'inscrivent dans une démarche initiée depuis le début du nouveau mandat et qui vise notamment à assainir les finances du SIDF.

On peut indiquer deux axes principaux :

- Un maintien de la capacité d'investissement aux alentours de 1 000 000 € jusqu'à la fin du mandat.
- La poursuite du recentrage des actions menées par le Syndicat afin de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

c) L'évolution de l'encours de la dette et du besoin de financement.

Au 1^{er} janvier 2019 l'encours de dette sera de 2 263 858,21 €. Il était de 2 136 913,66 € en 2018.

L'ensemble de l'encours de la dette du SIDF ne présente aucun risque particulier. Cette dette est en effet à taux fixe.

d) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement, de l'épargne brute et de l'épargne nette

En 2018, une provision de 200 000 € était inscrite au budget. Cela ne sera plus le cas en 2019. Hors cet élément spécifique, les dépenses réelles de fonctionnement sont quasiment identiques à l'exercice précédent à 5 845 000 € contre 5 835 000 € en 2018.

L'épargne brute est calculée de la manière suivante :

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2019 ce ratio est donc le suivant :

6 690 000 € - 5 845 000 € soit une épargne brute de 845 000 € quasiment identique à 2017 et 2018 (- 10 000 € par rapport à ces deux exercices précédents).

L'épargne nette est calculée de la manière suivante :

Epargne brute – remboursement de l'annuité de la dette

Au titre de l'exercice 2019 ce ratio sera donc le suivant :

845 000 € – 288 953,56 € soit 556 046,44 € contre 517 139,98 € en 2018

3) Eléments concernant les effectifs

I – Structure des effectifs

A - Récapitulatif global de la masse salariale et des effectifs pour le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

	Masse salariale prévue au BUDGET 2018	Effectifs à fin 2018
S.I.D.F.	2 930 000.00	48

B - Répartition des effectifs au 31/12/2018

<i>Titulaires</i>	<i>Effectifs</i>
Catégorie A	5
Catégorie B	12
Catégorie C	27
TOTAL Titulaires	44
CDI	4
TOTAL	48

La gestion des effectifs s'établit conformément à diverses adaptations telles que :

- la mutualisation

- le développement des compétences

Aucun recrutement n'a été effectué au cours de l'année 2018.

II – Les dépenses de personnel notamment les éléments de rémunération

Les éléments de rémunération sont les suivants :

- Traitement de base indiciaire
- Indemnité de résidence
- Nouvelle Bonification Indiciaire
- Supplément familial de traitement
- Primes annuelles (13^{ème} mois et prime vacances)
- Primes mensuelles (régime indemnitaire)

III – La durée effective du travail

La durée effective du travail s'élève en moyenne à 1540 heures sachant que la durée légale est de 1607 heures et que la moyenne annuelle dans la fonction publique territoriale est de 1562 heures (selon un rapport de la Cour des Comptes).

IV - L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses du personnel et la démarche de la gestion prévisionnelle d'emploi et des compétences

L'exercice de GPEC est rendu difficile car de nombreux paramètres modifiés par le législateur ne permettent pas aux collectivités territoriales d'anticiper les dépenses de personnel ou les départs à la retraite éventuels.

Pour 2019, la prévision établie sur le solde entrée/sortie des effectifs s'établit comme suit :

- 2 agents partiront en retraite au cours de l'année 2019
- aucun recrutement n'est prévu pour l'année 2019.

En 2019, le glissement vieillesse/technicité sera lié aux réformes statutaires prévues. Celles-ci amèneront à sa hausse par les évolutions suivantes :

- Le dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (P.P.C.R.) suspendu pour douze mois dans le cadre de la loi de finances pour 2018 et dont les mesures s'appliqueront en 2019,
- Frais de mission revalorisés,
- Amélioration de la monétisation des CET
- Reconduction de la GIPA

Mais aussi, à la baisse par :

- l'augmentation progressive de la durée de l'avancement d'échelon

En revanche, aucune revalorisation de la valeur du point n'est prévue pour l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 26/11/2018

Reçu en préfecture le 26/11/2018

Affiché le



ID : 059-255901506-20181115-2096-DE